



AAPPMA de verberie

Nos lots de pêche, dépositaires, calendrier, sur Internet <http://www.peche-verberie-oise.com>



Etang de l'Herneuse Du 07 06 2024 au 09 06 2024

Enduro carpe Limité à 7 équipes

Réservé uniquement aux membres de l'AAPPMA de Verberie
Avec carte de pêche et timbre carpe

Inscription et paiement le 02 06 maxi 150€ par équipe FLORIAN 0663332632

Lots pour tous les participants 1^{ère} équipe 250 €, 2eme 200€, 3eme 150€ ,4eme équipe 100 €

Rendez-vous le vendredi 07 06 à 13h ,14h tirage des postes,16h début de la compétition,
Dimanche 11h fin de la compétition (la pêche ne sera pas autorisée après la fin de l'enduro, les emplacements devront rester propres)

Règlement Enduro

Article 1 : les participants s'engagent à prendre connaissance de ce règlement et à le respecter

Article 2 : seules les équipes ayant acquittées leur inscription pourront participer a l'enduro

Article 3 : équipe de deux pêcheurs ou un pêcheur / 2 cannes par pêcheurs ou 4 cannes pour 1 pêcheur

- les cannes devront être équipées d'un montage dit (au cheveu)
- les pêches au (feeder) (quiver tip) (et a l'anglaise) sont interdites
- l'utilisation de tresse est interdite

Article 4 : présence obligatoire d'un des membres de l'équipe pour le tirage au sort des postes.

Le tirage se déroulera de la façon suivante, la première équipe sera tirée au sort par une main innocente qui tirera une autre équipe laquelle viendra tirer son poste et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Article 5 : seules les carpes, amours blancs et les esturgeons seront comptabilisées pour le classement.

(les amours blancs et les esturgeons seront pesés sur place par le poste voisin, prévoir un peson il est bien évidemment interdit de mettre ces poissons aux sacs)

Article 6 : Les points seront décomptés de la façon suivante :

- 1000 points par prise
- 1 point par gramme

Article 7 : la remise a l'eau des poissons est obligatoire après la pesée et l'enregistrement par un commissaire dans l'attente de celui-ci le poisson devra être maintenu dans un sac de conservation ; un seul poisson par sac. Si vous estimez que votre poisson est supérieur à 15kg, veuillez prendre contact dans les plus brefs délais avec un commissaire.

Article 8 : tapis de réception obligatoire

Article 9 : chaque équipe devra se munir de 4 sacs de conservation

Article 10 : dès le démarrage de l'enduro il est strictement interdit de se déplacer en voiture sur le site

Article 11 : le canon a bouillettes, le bateau amorçeur est interdit, l'amorçage se fera uniquement du ring de pêche, les graines doivent être obligatoirement cuites

Article 12 : les lignes devront être tendues dans les zones de pêches prévues pour chaque poste

Article 13 : les feux au sol sont strictement interdits, barbecues autorisés